AUDIT B.P.G.L. & Cie FIDU S.A.R.L.

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AUPRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AIX-EN-PROVENCE

C.COSATTI
1181 Route des 4 Saisons
2 Lotissement le Puits du Golf
13190 ALLAUCH

Tél. 04.91.01.58.90

contact@auditbpgl.com

CENTRE SOCIAL ST JUST
LA SOLITUDE
2 Impasse Signoret
13013 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

1 – Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Social St Just la Solitude relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Centre Social St Just la Solitude à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.
Nous attirons également votre attention sur le point de l'annexe traitant des évènements significatifs de l'exercice expliquant la perte de l'exercice 2025.

2 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment pour ce qui concerne **:**

- l'évaluation des fonds dédiés et le rattachement des produits à l'exercice considéré

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier adressé aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Centre Social St Just la Solitude à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7 - Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Allauch, le 19 Juin 2026

AUDIT BPGL & CIE FIDU
Représentée par
Coralie COSATTI



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 430.00**	**8 320.00**	**110.00**	**1 820.00**
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 430.00	8 320.00	110.00	1 820.00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**63 613.59**	**18 853.36**	**44 760.23**	**7 919.71**
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	63 613.59	18 853.36	44 760.23	7 919.71
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**15.00**		**15.00**	**15.00**
PARTICIPATIONS	15.00		15.00	15.00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	**72 058.59**	**27 173.36**	**44 885.23**	**9 754.71**
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	**85 870.30**		**85 870.30**	**131 151.18**
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	80 308.49		80 308.49	107 392.00
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	4 890.05		4 890.05	16 223.42
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	671.76		671.76	7 535.76
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	**146 141.95**		**146 141.95**	**195 974.71**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	**232 012.25**		**232 012.25**	**327 125.89**
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	**304 070.84**	**27 173.36**	**276 897.48**	**336 880.60**

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	25 343.57	25 343.57
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	88 647.72	88 647.72
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	78 783.32	102 682.98
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-33 148.38	-23 899.66
SITUATION NETTE (1)	**159 626.23**	**192 774.61**
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24 879.87	36 744.00
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	**24 879.87**	**36 744.00**
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	**184 506.10**	**229 518.61**
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	9 709.00	9 347.00
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	**9 709.00**	**9 347.00**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	28 903.86	31 657.22
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	50 314.31	63 768.89
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	2 596.21	2 588.88
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	868.00	
TOTAL DETTES (5)	**82 682.38**	**98 014.99**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	**276 897.48**	**336 880.60**

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 968.60		1 709.65
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	258 615.91		255 442.68
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		**258 615.91**	**255 442.68**
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	508 235.55		545 455.23
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		**508 235.55**	**545 455.23**
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			26 566.33
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	3 500.00		
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			71 400.00
AUTRES PRODUITS	14 823.65		1 517.89
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		**787 143.71**	**902 091.78**
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	303 359.64		331 266.49
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 969.95		14 571.52
SALAIRES	377 034.73		446 432.77
COTISATIONS SOCIALES	115 690.06		142 936.59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	10 190.45		6 789.90
DOTATIONS AUX PROVISIONS	362.00		43.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	5 855.67		0.96
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		**821 462.50**	**942 041.23**
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		**-34 318.79**	**-39 949.45**

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 170.41		1 970.81
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		**1 170.41**	**1 970.81**
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		**1 170.41**	**1 970.81**
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		**-33 148.38**	**-37 978.64**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			**14 365.64**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			**286.66**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			**14 078.98**

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		**788 314.12**	**918 428.23**
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		**821 462.50**	**942 327.89**
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		**33 148.38**	**23 899.66**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	168 316.00		169 915.60
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		**168 316.00**	**169 915.60**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	168 316.00		169 915.60
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		**168 316.00**	**169 915.60**

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
	TOTAL (870)	**0.00**	**870**	**Dons en nature**	
860	**Secours en nature**		870000	Contributions volontaires	168 316.00
860000	Emplois des contrib.volontaire	168 316.00		**TOTAL (860)**	**168 316.00**
	Total charges contributions volontaires	**168 316.00**		**Total produits contributions volontaires**	**168 316.00**

CENTRE SOCIAL ST JUST LA SOLITUDE 2025

SOMMAIRE

	Page
Présentation du Centre Social	1 et 2
Faits caractéristiques de l'exercice	2
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	3 et 4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	4
Permanence ou changement de méthodes	4 et 5
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des Immobilisations	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Subvention d'équipement	5
Détail des créances usagers et comptes rattachés	6
Variation des fonds propres	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Détail des produits à recevoir	6
Détail des disponibilités	6
Détail des charges constatées d'avance	6
Détail des dettes fournisseurs et comptes rattachés	9
Détail des dettes fiscales et sociales	9
Détail des produits constatés d'avance	9
Reclassification des comptes de subventions	10
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Fonds dédiés	7
DIVERS	
BILAN	
COMPTE DE RESULTAT	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Association CENTRE SOCIAL ST JUST LA SOLITUDE
Exercice clos le : 31/12/2025

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association a pour objet :
1) la promotion, l'organisation, l'animation et la gestion d'équipements collectifs à caractère familial, éducatif, de loisirs, culturel, civique, sportif, sanitaire et social, professionnel, pour le quartier Saint Paul, Saint Just, Corot et ses environs.

2) d'être accessible à l'ensemble de la population, de rechercher et définir avec les habitants de son rayon d'action, les besoins sociaux, familiaux, éducatifs, et de promouvoir avec eux les solutions adéquates, compatibles avec les possibilités du centre social.

3) de prévenir en partenariat avec les autres acteurs locaux de terrain l'inadaptation et la délinquance juvénile en mettant à disposition des jeunes :

4) d'assurer la participation effective des usagers du centre social

5) d'accueillir, associer, promouvoir le partenariat avec d'autres entités dont les buts sont compatibles avec ceux de l'Association, et qui adhérent aux présents statuts et aux dispositions du règlement Intérieur de l'Association.

L'Association s'interdit toute propagande politique ou religieuse.

Son siège social est situé Traverse Signoret 13013 Marseille

Les comptes annuels couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
Nous sommes dans un cycle d'exploitation dit court. Néanmoins le renouvellement des besoins de financements lié à l'exploitation confère un caractère quasi permanent de notre besoin en trésorerie.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables applicables aux associations. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec le nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, selon les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

PRESENTATION DU BILAN :

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31-12-2025 s'élève à un total de 276 897,48 €.

Immobilisations :
Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation. En 2025 des acquisitions à hauteur de 45 320,97 €, détaillés en fonction de leurs utilisations suivantes :
- Matériels d'activités (tapis de sport) 6 944,00 €
- Installations et agencements divers 4 132,59 €
- Matériels de bureau et informatique 4 027,52 €
- Mobilier 30 216,86 €

Créances :
Les créances et autres créances enregistrées correspondent à des sommes à recevoir sur l'année 2025 des partenaires et autres organismes publics (subventions, indemnités sécurité sociale, indemnités prévoyance).

Disponibilités :
Les disponibilités figurent au bilan et correspondent à la trésorerie de l'association (banque et espèces).

Fonds propres :
Ils constituent les apports, les affectations des résultats des exercices, les subventions d'investissements.

Provisions :
Elles correspondent aux provisions de départs à la retraite des salariés de l'association.

Dettes : correspondent aux sommes à payer à divers prestataires (fournisseurs, organismes sociaux et fiscaux).

Informations complémentaires :

- Reclassification des comptes de subventions (page 7).

Et conformément à la réglementation ANC N° 2022-06, les exercices ouverts après le 01/01/2025, on conduit à des changements de mode centralisation significatifs, la notion de résultat exceptionnel est réduite au maximum, la modernisation du plan de comptes.

Ce qui a donc changé dans nos comptes :

- Les comptes 671XXX et 771XXX sont remplacés par des comptes 658XXX et 758XXX.
- La reprise de subventions d'investissements compte 777000 est remplacé par le compte 747000 ; les produits sur exercices antérieurs compte 772000 est remplacé par le compte 758001, ainsi que les charges sur exercices antérieurs compte 672000 est remplacé par le compte 658001.
- Les comptes 791XXX disparaissent, et sont remplacés par le crédit du compte concerné, ou par un compte de produits 708XXX.

PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT :

Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, affiche comme suit :

- un total des produits de **788 314,12 €**
- un total des charges de **821 462,50 €**
- un résultat déficitaire de **33 148,38 €**

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les principaux événements ayant marqué l'activité de l'association sont les suivants :

- Frais liés à une enquête des risques psycho sociaux ordonnée par l'Inspection du travail 8 196 €, enquête qui a démentie les faits énoncés,
- Frais de conseil juridique 9 651 € liés notamment à l'enquête,
- Diminution de 4,45% des subventions d'exploitation qui s'élèvent à 705 545,68€ contre 738 430 € N-1,
- Investissements réalisés : achat d'un tapis sportif- achat de mobilier ; part à charge sur l'exercice 1 660 € sur 8 296 € du coût de l'investissement,
- Travaux d'entretien exceptionnels de 3 515 € (portes automatiques, portails parking),
- Un coût de maintenance conformément au cahier des charges dans le cadre de la mise en exploitation de l'équipement d'environ 10 000€.

SUBVENTIONS

Les subventions reçues au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

- Subventions de fonctionnement
- Subventions de projets spécifiques
- Subvention versée pour soutenir un emploi qualifié (FONJEP)

Les subventions ont été utilisées conformément à leur objet.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association a bénéficié de contributions volontaires en nature :

- Mise à disposition gratuite de locaux par la Ville de Marseille : pour l'équipement germaine Tillion 84 060 €,
- Mise à disposition gratuite de locaux scolaires dans le cadre de l'occupation des ACM 72 256 €,
- Mise à disposition du triporteur 7 000 € Association LUOGA.

Valorisation totale : 168 316 €.

EFFECTIF DES MOYENS HUMAINS

L'effectif moyen ETP de l'association au cours de l'exercice est de : 8,58 ETP pour la moyenne annuelle 2025 (hors contrat aidés) contre 9,98 ETP N-1.

L'association compte également 20 bénévoles actifs.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les provisions pour charges représentent 9 709 € ; ces provisions correspondent à la projection des indemnités de départ à la retraite.

Aucun événement significatif susceptible de modifier l'appréciation des comptes n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes.

Pour 2026, une attention particulière sera portée à la gestion des charges liées au fonctionnement de l'équipement (fluides et frais généraux..) notamment les frais liés au fonctionnement de la cuisine dans le cadre d'une possible remise en service. Nous serons aussi attentifs à la gestion des ressources humaines en perspectives de la fin des conventions Adultes relais et les aides allouées aux financements de ces postes (2 ETP).

Centre Social saint Just-La Solitude

Impasse Signoret - 13013 Marseille

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Rémunération des dirigeants :

Aucun membre du Conseil d'administration ni du Bureau n'est rémunéré
L'association ne compte qu'un seul cadre dirigeant représenté par la Directrice,

Valorisation des contributions volontaires

Ville de Marseille utilisation des locaux scolaires de 01.01.2025 au 31.12.2025

Ville de Marseille utilisation de l'équipement Germaine Tillion du 01.01.2025 au 31.12.2025

Concept Luoga mise à disposition d'un triporteur et sa caisse (guitoune)

Ville de Marseille utilisation des locaux du Musée de la moto du 01.01.2024 au 31.12.2024

Centre Social Saint Just-La Solitude

Impasse Signoret - 13013 Marseille

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des Immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Cessions et mises hors service	Virements poste à poste	Valeur brute des Immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	8 430,00	0,00	0,00	0,00	8 430,00
Logiciels	8 430,00				8 430,00
Immobilisations corporelles	45 486,44	45 320,97	27 193,82		63 613,59
Matériels activités	859,98	6 944,00			7 803,98
Matériels d'entretien	222,74				222,74
Aménagement	3 897,69	4 132,59			8 030,28
Véhicule transport	27 193,82		27 193,82		0,00
Informatique/Communication	5 675,67	4 027,52			9 703,19
Mobilier	7 636,54	30 216,86			37 853,40
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	15,00	45 320,97	27 193,82		15,00
Participations	15,00				15,00
TOTAL IMMOBILISATIONS	**53 931,44**	**45 320,97**	**27 193,82**	**0,00**	**72 058,59**

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux élém. sortis de l'act. et repris	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 610,00	1 710,00	0,00	0,00	8 320,00
Logiciels	6 610,00	1 710,00			8 320,00
Immobilisations corporelles	37 566,73	8 480,45	27 193,82	0,00	18 853,36
Matériels activités	176,30	1 472,07			1 648,37
Matériels d'entretien	134,88	74,25			209,13
Aménagement	3 043,41	583,58			3 626,99
Véhicule transport	26 133,54	1 060,28	27 193,82		0,00
Informatique/Communication	2 730,18	1 617,66			4 347,84
Mobilier/ matériel activité	5 348,42	3 672,61			9 021,03
TOTAL AMORTISSEMENTS	**44 176,73**	**10 190,45**	**27 193,82**	**0,00**	**27 173,36**

Centre Social Saint Just-La Solitude

Impasse Signoret - 13013 Marseille

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

SUBVENTION INVESTISSEMENT	Valeur brute des Subvention Investissement au début de l'exercice	Nouvelle Subvention Investissement	Reprise Subvention Investissement	Virements poste à poste	Valeur brute des Subvention Investissement à la fin de l'exercice
Département	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00
Ville	22 533,00	0,00	9 628,89	0,00	12 904,11
Subvention équipement	7 533,00		7 533,00		0,00
Subvention investissement	15 000,00		2 095,89		12 904,11
					0,00
Métropole	14 211,00	0,00	2 235,24	0,00	11 975,76
Subvention équipement	14 211,00		2 235,24		11 975,76
					0,00
CAF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL IMMOBILISATIONS	**36 744,00**	**0,00**	**11 864,13**	**0,00**	**24 879,87**

Centre Social saint Just-La Solitude

Impasse Signoret - 13013 Marseille

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

Détail de l'état des créances	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
CAF - AGC STRUCTURE PRINCIPALE	24 793,82	24 793,82	
CAF - ACF - Animation collectives familles	8 295,03	8 295,03	
CAF - ALSH ENFANCE PSC	6 621,76	6 621,76	
CAF - ALSH ENFANCE ESC	9 167,48	9 167,48	
CAF - ALSH ADOS	1 265,56	1 265,56	
CAF - PS Cordination Jeunesse	8 141,98	8 141,98	
CAF - CLAS	7 943,83	7 943,83	
CAF - Fonctionnement	6 928,50	6 928,50	
CAF - Fonctionnement coordinateur	3 382,00	3 382,00	
CAF - REAAP COLLEGE	1 418,53	1 418,53	
CAF - Projets Déconnecte toi	600,00	600,00	
HMP	1 750,00	1 750,00	
CLIENTS DIVERS		-	
Total	**80 308,49**	**80 308,49**	**0,00**

Detail de l'état des produits à recevoir	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Harmonie Mutuelle	1 422,21	1 422,21	
PREVOYANCE Indemnités journalière	417,84	417,84	
ESPACE PEDAGOGIQUE / Location de salle	3 050,00	3 050,00	
Total	**4 890,05**	**4 890,05**	**0,00**

Disponibilités	MONTANT
Banque Crédit Mutuel compte principal	74 872,42
Banque Crédit Mutuel compte direction	20 888,60
Banque Crédit Mutuel Livret Bleu	49 822,50
Remise de chèque 12/2025 encaissé en 01/2026	383,80
Caisse	174,63
Total	**146 141,95**

Charges constatées d'avance	MONTANT
GRENKE SOLITUDE 01/01/26-31/03/26	410,40
GRENKE / REDEVANCE PROTECTION 2026	261,36
Total	**671,76**

Centre Social Saint Just-La Solitude
Impasse Signoret - 13013 Marseille

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminutions Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
SANS DROIT DE REPRISE	113 991,29	0,00	0,00	113 991,29
Patrimoine intégré				
Fonds associatif	25 343,57			25 343,57
Subventions d'investissement renouvelables				
Subventions d'investissement non renouvelables				
Réserve de Trésorerie	61 416,92			61 416,92
Réserve pour investissements	27 230,80			27 230,80
Libéralités ayant le caractère d'apport				
AVEC DROIT DE REPRISE	102 682,98	0,00	80 947,70	45 634,94
Valeur biens affectés repris en fin d'apport				
Valeur biens affectés repris à la dissolution				
Valeur biens non affectés repris en fin d'apport				
Valeur biens non affectés repris à la dissolution				
Libéralités non encore autorisées				
Libéralités ayant le caractère d'apport sous cond.				
Subventions d'investissement sous condition				
Report à nouveau Débiteur				
Report à nouveau Créditeur	102 682,98		23 899,66	78 783,32
Résultat 2024			23 899,66	
Résultat 2025			33 148,38	-33 148,38
Fonds dédiés	0,00			0,00
TOTAL GENERAL	**216 674,27**	**0,00**	**80 947,70**	**159 626,23**

Centre Social saint Just-La Solitude
Impasse Signoret - 13013 Marseille

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

Détail des Provisions	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin D'exercice
provisions pour risques & charges				
Indemnité départ à la retraite	9 347,00	362,00		9 709,00
Total	9 347,00	362,00	0,00	9 709,00

Centre Social saint Just-La Solitude

Impasse Signoret - 13013 Marseille

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

Détail de l'état des dettes	Montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans
Fournisseurs	**21 134,47**	**21 134,47**	**0,00**
ACADOMIA	960,80	960,80	
ACCES / ARTS MARTIAUX 11-12/2025	3 900,00	3 900,00	
ACCES / JUJITSU 14 ateliers 11-12/2025 + Cotisation enfants	2 510,00	2 510,00	
ADPEI 12/2025	797,30	797,30	
DEKRA	128,30	128,30	
CLIMELEC	5 170,93	5 170,93	
ALLEZ MONTE - Avoir activité Prison Island 11/10/25	-175,00	-175,00	
GDEA	3 851,29	3 851,29	
GIMS SANTE AU TRAVAIL	132,00	132,00	
GRENKE LOCATION / REDEVANCE 2026	261,36	261,36	
GRENKE LOCATION / LOYER 2026	410,40	410,40	
JPG	623,08	623,08	
JUDO CLUB LA VALENTINE 12/2025 Atelier	350,00	350,00	
MEDUSE SYSTÈME	356,40	356,40	
TKE ELEVATOR	1 857,61	1 857,61	
Factures non parvenues	**7 769,39**	**7 769,39**	0,00
AUDIT BPGL - CAC 2025	5 640,00	5 640,00	
SEM EAU du 25/06 au 31/12/2025	94,17	94,17	
BUKLIN / RELEVE du 11/10 au 30/12/2025	1 026,04	1 026,04	
Orange	300,00	300,00	
EN PHASE / HIP HOP 11-12/2025	175,00	175,00	
Centre des Finances Publiques / 4TR2025 déchets	224,18	224,18	
LEVE LES YEUX / PROJET NUMERIQUE 12/2025	310,00	310,00	
Dettes Personnels	**25 492,54**	**25 492,54**	0,00
Rémunération personnel	82,67	82,67	
Personnel Oppositions			
Provisions congés payés + Charges sociales + C.Fiscales	25 342,67	25 342,67	
Autres charges à payer	67,20	67,20	
Dettes sociales	**22 599,97**	**22 599,97**	**0,00**
Urssaf	10 900,00	10 900,00	
Autres organismes sociales	11 699,97	11 699,97	
Dettes fiscales	**2 289,00**	**2 289,00**	**0,00**
SIE Taxes sur Salaires	1 998,00	1 998,00	
Etat - Prélèvement à la source	291,00	291,00	
Autres Dettes	**2 529,01**	**2 529,01**	**0,00**
NDF COORDINATEUR		0,00	
VILLE MARSEILLE - Charges locatives 11 mois	2 520,00	2 520,00	
Régies et autres comptes charges à payer	9,01	9,01	
Total	**81 814,38**	**81 814,38**	**0,00**

Centre Social saint Just-La Solitude

Impasse Signoret - 13013 Marseille

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

Afin de comprendre la reclassification des comptes de subventions 74, nous avons créé ce tableau pour comparer l'année N à l'année N-1

Nouveau compte 2025	Ancien comptes 2024	Libellés	Montant 2025	Montant 2024
741001	741100	ETAT - ASP	59 543,75	66 201,54
741002	741200	ETAT - FIPD		3 000,00
741003	741300	ETAT - FONJEP	7 107,00	7 107,00
741004	741400	ETAT - PDV	32 000,00	32 000,00
741005	741700	ETAT - CITE EDUCATIVE	34 000,00	27 000,00
741006	741200	ETAT - SEJOURS VVV	4 800,00	3 000,00
741101	743100	DEPARTEMENT13 - FONCTIONNEMENT AGC	20 900,00	20 900,00
741102	743130	DEPARTEMENT13 - PDV	19 500,00	11 500,00
741201	744000	METROPOLE - PDV	26 000,00	68 000,00
741301	744100	VILLE - FONCTIONNEMENT AGC	111 395,00	120 395,00
741302	744500	VILLE - VACANCES ACCUEIL LOISIRS ALSH	70 669,00	70 669,00
741303	744704	VILLE - AUTRES PROJETS	50 000,00	40 000,00
741401	745100	CAF - FONCTIONNEMENT	26 477,00	26 477,00
741402	745200	CAF - LEA	16 244,25	18 937,28
741403	745702	CAF - REAPP	4 728,42	4 728,41
741404	745703	CAF - AUTRES PROJETS	2 000,00	2 000,00
741501	749100	13HABITAT	15 040,00	20 040,00
741601	749200	HMP	3 500,00	3 500,00
747000	-	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	4 331,13	-
Total			**508 235,55**	**545 455,23**